



Halte à la casse sociale sous couvert de la pandémie !

Chantage à l'emploi, allongement du temps de travail, baisse des salaires via les « accords de performance collective » et d'activité partielle de longue durée (APLD), le gouvernement met en avant son arsenal pour une réduction massive du « coût du travail », détruisant massivement les emplois, les droits des salariés et leurs conquises sociaux, sans pour autant demander aux entreprises de réduire dans la même proportion le « coût du capital » des actionnaires.

Parmi les branches professionnelles couvertes par notre fédération, les professions réglementées dont le Notariat recouvre majoritairement des études de moins de 10 salarié-e-s dépourvues de délégué-e-s du personnel pour les défendre.

Même si le Notariat a communiqué sur la crise sanitaire et a mis en place l'activité partielle, le télétravail et l'utilisation d'un guide de reprise d'activité sous Covid 19 et a préconisé le maintien dans l'emploi des salarié-e-s, nous devons rester vigilants sur l'attitude des employeurs qui ont bénéficié du report de leurs cotisations et qui pour certains ont mis en place des ruptures conventionnelles ou ont envoyé leurs salarié-e-s travailler sans aucune protection pour leur santé.

Avant la crise sanitaire, nous étions dans la rue pour dénoncer la réforme des retraites qui si elle revient dans les négociations, aura pour conséquence la baisse des pensions et l'allongement de l'âge de départ. La crise sanitaire, sociale et économique actuelle qui risque de perdurer, ne doit pas servir au gouvernement pour casser les conquises sociaux avec des projets d'accords de compétitivité ou de modération salariale, appuyés par les ordonnances gouvernementales qui encadrent la régression sociale et bâillonnent les organisations syndicales avec une remise en cause des libertés individuelles et collectives.

Tout ceci n'est qu'une vaste campagne de diversion et la pandémie Covid-19 n'est qu'un prétexte pour faire accepter des reculs historiques des droits des salarié-e-s. C'est, donc, au nom du sacro-saint profit que gouvernement et patronat veulent sacrifier des milliers de salariés, plonger dans la misère des milliers de familles et imposer la précarité comme avenir à la jeunesse.

Dans ce contexte, la Fédération CGT des Sociétés d'études appelle l'ensemble des salarié-e-s des secteurs qu'elle recouvre, à se mobiliser dans leur entreprise, en interpellant leurs collègues et les autres organisations syndicales afin qu'ils rejoignent le mouvement, pour le maintien et le développement des emplois et du potentiel de production. Et ce afin de construire un monde « d'après » plus juste et plus solidaire.

Pour cela, la CGT propose :

- ✓ La mise en place de la semaine de travail de 32h sans perte de salaire, afin de permettre au plus grand nombre de personnes de travailler. Travaillons moins, Travaillons tou-te-s !
- ✓ La réévaluation sur SMIC à 1.800 € bruts mensuels. Pour un salaire décent !
- ✓ L'abrogation de la réforme de l'assurance chômage qui n'assure plus son rôle de revenu de remplacement, pour tou-te-s y compris les jeunes, sans condition de seuils d'accès.
- ✓ L'abrogation des « lois travail ».
- ✓ Le renforcement de la Sécurité Sociale et la reconstruction d'un régime de retraite vraiment solidaire et intergénérationnel.

D'autres choix sont possibles. Les revendications portées par les salarié-e-s et leurs syndicats CGT dans les luttes actuelles, les projets alternatifs de développement de l'emploi ouvrent des perspectives. Il y a urgence à obtenir satisfaction à leurs légitimes revendications, pour mettre fin aux politiques de casse sociale.

Cette mobilisation contre les mauvais coups du gouvernement et du patronat doit s'intensifier. Afin que partout, dans les entreprises et les services, les cahiers revendicatifs se construisent et se pose la question d'une participation massive des salarié-e-s. Le 17 septembre 2020, ensemble pour imposer un monde plus juste et solidaire !

Ensemble en grève et en manifestation le 17 septembre 2020 !



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « NOTARIAT »